

Syndicat National
FSU-FINANCES
173 rue de Charenton
75012 Paris

01 43 47 53 95
01 44 50 45 87
fsufinances@gmail.com

IMPÔTS 2017 : le CASSE continue !

Le Gouvernement, les médias communiquent sur la baisse d'impôts pour les ménages, qui devrait bientôt intervenir.

En réalité, en 2017 comme les années précédentes, ce sera le JACKPOT pour les entreprises. 35,3 milliards de baisse d'impôts (crédit impôt pour la compétitivité & l'emploi) ou d'allègements de cotisations sociales (pacte de responsabilité) prévus...

FSU-FINANCES

LE
Syndicat
qui colle à
VOS
Problèmes

Quelques constats... (sortez vos mouchoirs)

Plus de 100 milliards de cadeaux aux entreprises entre 2014 et 2017

11 milliards avaient été donnés en 2014, 23,5 en 2015 et 32 milliards en 2016. Soit un total de 101,8 milliards de cadeaux aux entreprises de 2014 à 2017 inclus (chiffres : dossier de presse du Gouvernement). Et ce n'est pas tout !

Baisse de l'impôt sur les sociétés

Hollande et Valls prévoient de baisser l'impôt sur les sociétés (IS) de **33,3% à 28%** pour toutes les entreprises d'ici 2020.

La question de la **mort de l'IS** est clairement posée, quand on sait qu'actuellement, **le taux effectif de cet impôt ne dépasse pas 8% pour les grandes entreprises**, qui savent utiliser toutes les niches fiscales mises à leur disposition pour en diminuer le montant.

Grâce à MACRON, échappez à l'impôt sur la fortune et sur les plus-values

Le ministre Sapin, dans un entretien à l'AFP, annonce en catimini qu'il pourrait

GATTAZ, ce grand ENFANT



mettre en œuvre en 2017 le « compte entrepreneur-investisseur » inventé par Macron, permettant à ceux « qui vendent leur société » ou « qui en tirent immédiatement de substantiels profits » d'échapper à l'ISF et à l'impôt sur les plus-values.

Gageons que le MEDEF remettra bientôt à Hollande le « Prix de l'homme d'État » pour son « leadership » dans la préservation des intérêts du CAC 40...



sur
fsufinances.fr



web

Et pour les ménages ?

Hollande, avant de se représenter en 2017, décide de réduire forfaitairement le montant de l'impôt sur le revenu, sur la seule année 2017, de 20% pour les contribuables gagnant moins de 1700 € nets : en moyenne, 200 € par an. Le Gouvernement communique beaucoup sur les 5 millions de bénéficiaires. En France, il y a 36,5 millions de foyers fiscaux.

L'ensemble de ces foyers fiscaux, 17 millions sont imposables, et 19,5 millions ne le sont pas.

Rappelons qu'un célibataire gagnant moins de 1310 € n'est pas imposable, donc n'est pas concerné par cette mesure, tout comme un couple avec 2 enfants gagnant moins de 3300 €.

Par ailleurs, comme tout le monde, ces contribuables gagnant moins de 1700 € ont subi les effets du gel du barème, de la fiscalisation des heures supplémentaires, de la suppression de la demi-part dite « des veuves », de la hausse de la TVA en 2012, des hausses régulières (+15% ces 5 dernières années) de leurs impôts locaux, des taxes dites « écologiques » (carburant, chauffage, etc...)

Pour un couple dont chacun perçoit 1800 € de salaire, l'impôt sur le revenu (IR) représente en moyenne 7% des dépenses fiscales du foyer, contre 56% pour la TVA.

Pour un salarié percevant 1800 €, une augmentation de salaire de 1% seulement au 1er janvier lui rapporterait 216 € par an.

L'augmentation des salaires est donc une question à l'ordre du jour, d'autant plus qu'au 1er janvier 2018, si le prélèvement à la source s'applique, le bas du bulletin de paye diminuera d'une centaine d'euros (pour un célibataire percevant 1800 €).

Le point de vue de la FSU-Finances

Pour la FSU-Finances, il y a urgence à mener une grande réforme fiscale, plus juste, basée sur la progressivité de l'impôt. Cette réforme permettrait de financer des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire tout en opérant une redistribution plus juste des richesses.

Il convient notamment de :

- ▶ redonner à l'impôt sur le revenu des personnes physiques une place centrale, en renforçant de manière significative sa progressivité ;
- ▶ supprimer toutes les niches fiscales socialement injustes ou inefficaces ;
- ▶ taxer plus fortement les revenus financiers et la fortune ;
- ▶ réformer la fiscalité des entreprises pour qu'elle soit plus juste et favorise les politiques d'emploi, de salaires et d'investissements utiles ;
- ▶ diminuer la fiscalité indirecte, injuste socialement, en commençant par la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité et les biens culturels ;
- ▶ donner au service public les moyens de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.

fiscalité injuste pour les ménages



La fiscalité doit aussi permettre de modifier les comportements de production et de consommation pour construire un développement économique et social solidaire et durable.

retrouvez l'intégralité de l'information sur :

www.fsufinances.fr